



Penalisée à 4 minutes d'intervalles

Par **Laura**, le **10/08/2009** à **16:15**

Bonjour,

Je me suis fait flasher à deux reprises sur une portion d'autoroute limitée à 130 km/h à 4 minutes d'intervalle. Est-ce légal ? en sachant qu'il s'agissait d'une patrouille de la police nationale pour le premier et de la gendarmerie nationale pour le second.

Il s'agit là de la même infraction et je suis verbalisée deux fois. Puis-je contester ? Si oui, que puis-je invoquer ?

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **18:46**

Bonjour,

Et, bien entendu, vous avez reçu les 2 avis de PV ? Quelle est la vitesse enregistrée et quelle est la vitesse retenue ?

A réception de votre réponse, je vous indiquerai si oui ou non vous pouvez contester et ce qui vous attend.

A vous lire.

Par **Laura**, le **10/08/2009** à **19:31**

Oui, j'ai en effet reçu deux PV

Le premier 9h14 enregistré à 142 retenu à 134 (gendarmerie)

Le second 9h18 enregistré à 155 retenu à 147 (police)

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **20:10**

Ben, apparamment le 1er PV ne vous a pas assagié puisque de vitesse réelle à 142 au 1er flash vous vous trouvez à 155 au second. Le 1er flash aurait dû vous faire lever le pied.

Récapitulons :

1er flash : vitesse réelle = 142 km/h, retenue 134 km/h, donc dépassement de 4 km/h, amende de 3e classe (45 € / 68 € / 180 € / 450 €) et perte d'1 point.

2e flash : vitesse réelle = 155 km/h, retenue 147 km/h, donc dépassement de 17 km/h, amende de 3e classe (45 € / 68 € / 180 € / 450 €) et perte d'1 point.

Vous allez donc perdre 2 points, le 2e point vous sera restitué 1 an après le paiement de ce PV si, entre-temps, vous ne perdez pas d'autres points. Le 1er point ne vous sera restitué que 3 ans après le paiement du PV correspondant.

Désolé mais cette façon d'agir des FDO est tout à fait légale. Le gouvernement et la Sécurité Routière ont parfaitement observé que, lorsqu'un radar est installé, les conducteurs ralentissent à hauteur du radar puis, le radar passé, accélèrent de nouveau ce que, d'ailleurs, vous n'avez pas manqué de faire. A vous de respecter les limites de vitesse imposées.